

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.8/2  
27 octobre 2011

---

Réunion du Comité du FTP  
Washington  
4 novembre 2011

Point 2 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. En attendant l'élection des Coprésidents, la réunion sera ouverte par le Coprésident sortant du Comité du FTP, Zaheer Fakir.
2. À sa réunion de juin 2011, le Comité du FTP a élu Shinji Taniguchi, membre du Comité du fonds fiduciaire représentant le Japon, au poste de coprésident au sein du groupe des pays membres contributeurs pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011. L'Unité administrative des FIC a été invitée à collaborer avec les représentants des pays bénéficiaires admissibles afin de sélectionner, par courrier, un coprésident pour la même période au sein de leur groupe.
3. M. Taniguchi ayant depuis été nommé à un nouveau poste, il a quitté ses fonctions de membre du Comité représentant le Japon, et le groupe des pays membres bénéficiaires n'a pas sélectionné de coprésident par courrier.
4. Le Sous-comité est donc invité à **élire** deux Coprésidents parmi ses membres, l'un originaire d'un pays bénéficiaire admissible, et l'autre d'un pays contributeur.
5. Selon le règlement en vigueur, les Coprésidents seraient élus pour un mandat de six mois qui devrait arriver à expiration à la fin de 2011 (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011). Il convient toutefois de noter que, à la demande du Comité du FTP et du Comité du SCF, une proposition leur a été soumise qui vise à modifier le règlement intérieur de la manière suivante :

*« Le Comité du Fonds pour les technologies propres (FTP) élit deux coprésidents parmi ses membres pour un mandat de 18 mois. L'un des coprésidents est un représentant d'un pays bénéficiaire admissible, l'autre est un représentant d'un pays contributeur. Les coprésidents sont élus lors d'une réunion du Comité du fonds fiduciaire organisée six mois après le Forum de partenariat, étant entendu que les membres du Comité du fonds fiduciaire sont choisis lors du Forum de partenariat »*

6. Si cet amendement au Règlement intérieur du Comité du FTP est approuvé comme prévu, la durée du mandat des Coprésidents nouvellement élus sera de 18 mois à compter de la réunion en cours (novembre 2011) et jusqu'à l'élection de nouveaux Coprésidents lors de la réunion du Comité du fonds fiduciaire qui aura lieu en mai 2013. Cette période coïnciderait avec les mandats proposés pour les membres du Comité du fonds fiduciaire.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Un *ordre du jour provisoire* destiné à être soumis à l'examen de la réunion du Comité du fonds fiduciaire a été distribué sous la cote CTF/TFC.8/1/Rev.4. Les participants à la réunion du Comité sont invités à **l'adopter**.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. BILAN ACTUALISE DES OPERATIONS

8. L'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, a préparé le *Rapport semestriel sur les opérations du FTP* (CTF/TFC.8/3) pour informer le Comité du fonds fiduciaire de l'état d'avancement des activités du FTP, en particulier de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'investissement et des projets. Ce rapport instaure un système de feux tricolores (code couleur) pour suivre l'avancement concret des opérations dans le cadre des projets du FTP.

9. Le Comité du fonds fiduciaire est invité à **examiner** le rapport et, le cas échéant, à **formuler des directives et des commentaires** au sujet des opérations du FTP et du code couleur.

10. L'élaboration d'un plan d'investissement qui bénéficierait d'un financement du FTP suscite un regain d'intérêt au Chili, et le représentant du gouvernement chilien fera une présentation à ce propos et sur l'état d'avancement de la préparation dudit plan. Le Comité **est invité à prendre note** de la présentation et à **formuler des commentaires en retour**, s'il y a lieu.

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FTP : INDE

11. Le gouvernement indien a soumis un plan d'investissement (Document CTF/TFC.8/4) au Comité du fonds fiduciaire en vue d'un financement par le FTP. Un représentant du gouvernement indien fera une présentation sur ledit plan au Comité. Le Comité **est invité à approuver** le plan d'investissement indien qui servira de base à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés, étant entendu que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour financer lesdits projets.

### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT REVISE AU TITRE DU FTP : PHILIPPINES

12. Le gouvernement philippin a présenté un plan d'investissement révisé (Document CTF/TFC.8/5) au Comité du fonds fiduciaire pour examen et approbation. Le nouveau plan sollicite le redéploiement d'un montant de 125 millions de dollars initialement approuvé en décembre 2009 pour financer la production d'électricité solaire au profit d'un projet de tricycles électriques (101 millions de dollars) et d'un projet de maîtrise de l'énergie (24 millions de dollars) appelés à être cofinancés par la Banque asiatique de développement. Le Comité du fonds fiduciaire **est invité à approuver** le nouveau plan d'investissement philippin qui servira de base à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés.

13. Un représentant du gouvernement philippin présentera le nouveau plan d'investissement au Comité du fonds fiduciaire.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION DE REVISION DES PAIEMENTS AFFERENTS AUX SERVICES D'APPUI ET DE SUPERVISION DES PROJETS POUR LES OPERATIONS DU FTP DANS LE SECTEUR PUBLIC**

14. Le document CTF/TFC.8/6, *Proposition de révision des paiements afférents aux services d'appui et de supervision des projets pour les opérations du FTP dans le secteur public*, propose de modifier le dispositif en place pour les opérations du FTP dans le secteur public afin d'assurer le recouvrement total des coûts afférents aux services d'appui et de supervision des projets. Le Comité du fonds fiduciaires est **invité à approuver** les modifications proposées.

15. Le Comité est également **invité à demander** aux BMD de lui soumettre des rapports annuels sur les services d'appui et de supervision des projets et **à demander** à l'Unité administrative des FIC : i) de convenir avec le Comité des BMD des modalités d'établissement de rapports sur les paiements afférents aux services d'appui et de supervision des projets du secteur privé financés par le FTP, ii) de s'assurer que les informations relatives auxdits paiements figurent également dans le rapport annuel devant être communiqué au Comité du fonds fiduciaire en mai 2012, et iii) de spécifier les modalités approuvées dans la version révisée du document intitulé *FTP, Produits financiers, conditions et modalités d'examen applicables aux opérations du secteur privé*.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES**

16. Les membres du Comité et les Coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE**

17. La séance sera close le vendredi 4 novembre 2011 à 15 heures.